

**Activité de la Croix-Rouge italienne  
(juillet-décembre 1945)**

La délégation de la Croix-Rouge italienne à Genève a communiqué au Comité international une notice sur l'activité générale de la Croix-Rouge italienne pendant le second semestre de l'année 1945. Nous reproduisons, en traduction, les brèves indications suivantes, qui se rapportent à quelques-unes des actions de secours accomplies par ses délégations à l'étranger.

*Délégation en Autriche.* — Par ses soins, ont été institués les hôpitaux italiens à Vienne et aux alentours, où sont réunis les malades et blessés qui doivent être rapatriés en Italie.

Le rassemblement est effectué méthodiquement au moyen d'automobiles italiennes récupérées à Budapest, où le délégué avait accompagné la colonne internationale de secours, partie de Genève à la fin de juillet.

Lorsque les ressources de la colonie de Vienne furent épuisées, l'œuvre fut soutenue par des fonds rendus disponibles en Italie et en Suisse et alimentée en matériel par la délégation de la Croix-Rouge italienne à Genève.

La délégation de Vienne a résolu, avec le consentement du commandement russe de la place de Budapest, le problème du rapatriement des Italiens de Hongrie. Conformément à ses propositions, le commandement russe a non seulement renoncé à l'envoi de deux convois via Odessa, mais il en a organisé un troisième et les a confiés tous trois, avec 500.000 autres rapatriés, à des officiers supérieurs russes qui en ont assuré le transport en Italie via Vienne et Linz.

Une tâche analogue fut confiée en Roumanie au délégué de la Croix-Rouge italienne à Bucarest, nommé récemment.

La Croix-Rouge italienne a dépensé une somme importante en faveur des Italiens venant de Hongrie et de Bulgarie et qui avaient été transportés en Turquie ; cette somme fut envoyée à Ankara par l'entremise du Comité international.

*Délégation en Belgique.* — Cette délégation s'efforce de rassembler, en vue de leur rapatriement, des personnes dispersées sur le territoire belge et qui sont secourues au moyen de fonds mis à la disposition du Comité central de la Croix-Rouge italienne.

## *Italie*

*Délégation en Tchécoslovaquie.* — Entre la mi-septembre et le 13 décembre, il a été procédé au rapatriement de malades civils et d'ex-militaires italiens venant de Russie, de Mongolie et de Pologne. Un sixième convoi de 84 expatriés a passé par Buchs et Chiasso la veille de Noël.

En outre, la délégation étudie la possibilité de constituer en Tchécoslovaquie des dépôts de matériel de la Croix-Rouge italienne dans le dessein de secourir les rapatriés qui transitent par ce pays.

*Délégation en France.* — Le rapatriement des ex-prisonniers italiens est terminé.

Outre le rapatriement de dizaines de milliers d'hommes appartenant au « I.S.U. » (y compris des civils et militaires rassemblés dans des camps français), qui eut lieu par les soins des Autorités alliées et suisses, la délégation a pu rapatrier 13.500 hommes par Nice, Villefranche, Bordighera, qui avaient été regroupés dans le Nord, le Sud-Ouest et le Midi de la France.

Des communautés italo-argentines, et par l'intermédiaire du Comité international, sont parvenus plusieurs milliers de colis destinés à l'origine aux « IMI » (Internés Militaires Italiens) en Allemagne, ainsi que quelques centaines de caisses de lait condensé, de galettes et de viande par l'entremise de la Croix-Rouge argentine. De Genève, il a été envoyé à la délégation des chaussures, des vêtements et du linge.

*Yougoslavie.* — La Croix-Rouge italienne a fait parvenir d'Italie des secours importants aux Italiens non encore rapatriés de Yougoslavie, ex-militaires et civils déportés. Ces secours, qui se composaient de médicaments, de vivres et de chaussures, ont été confiés aux soins de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Belgrade.

*Délégation en Pologne.* — Cette délégation s'efforce de venir en aide aux ex-prisonniers en mains russes ou dispersés dans les fermes, et de les rapatrier.

*Délégation en Suisse.* — Aide et assistance sont prêtées aux rapatriés passant par la Suisse en envoyant des représentants de la Croix-Rouge italienne pour accueillir des convois. La Croix-Rouge italienne, en collaboration étroite avec les colonies ita-

liennes et avec les autres institutions d'assistance — spécialement les sections des « UDI » (Unione Donne Italiane) et des « Femmes catholiques » — veillent à la distribution de fortifiants, de nécessaires de toilette, de cigarettes ; les lieux de rassemblement les plus actifs ont été ceux de La Chaux-de-Fonds, de Bâle et de Lugano.

A Leysin sont soignés une trentaine d'ex-prisonniers italiens atteints de tuberculose. A Arosa se trouvent 70 malades hospitalisés par le Don suisse, et bientôt ils seront 400. Ce sont en majeure partie des ex-militaires, mais il y a parmi eux des civils venant de toutes les régions de l'Italie. Au surplus, la délégation a envoyé des secours aux communautés de la Vallée d'Aoste, du Val d'Ossola, du Val Sesia et du Trentin ; elle collabore activement avec les comités régionaux d'aide et d'assistance tels que le « Pro Orta » et le « Pro Venezia » et elle suit avec beaucoup d'intérêt l'action des comités catholiques pour l'aide au Piémont, formés à Genève sous les auspices de la section locale de « Caritas ».

Il convient également de mentionner que des envois importants de médicaments en faveur des hôpitaux du Piémont, de la Lombardie, de la Toscane, du Lazio et de la Vénétie, ont été confiés à la délégation de la Croix-Rouge italienne en Suisse par de généreux donateurs pour être acheminés vers leur destination. Enfin, dans un autre ordre, selon les instructions du président général Umberto Zabotti Bianco, la délégation assure la liaison avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et leurs organisations techniques : Division des secours du Comité international, Division pharmaceutique et Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale.

## *Japon*

### **Conseil permanent de la Croix-Rouge japonaise**

La Croix-Rouge japonaise a annoncé au Comité international de la Croix-Rouge, par l'entremise de la délégation du Comité à Tokio <sup>1</sup>, que le Conseil permanent de la Société, élu le 16 novembre 1945, est composé de la manière suivante :

<sup>1</sup> Lettre datée du 27 décembre 1945.